

COMMUNIQUE DE PRESSE

Par la voie de son président et de son directeur, la Croix-Rouge fribourgeoise réagit à l'article concernant le mandat asile paru dans *La Liberté* du 19 juillet 2007.

Le Directeur, **Charles Dewarrat**, relève que cette intervention publique émane de quelques collaborateurs qui ont agi à titre personnel. Leur opinion ne reflète en aucun cas la position de l'Institution, ni celle du personnel dans sa grande majorité « Les critiques à mon égard, je les mets sur le compte de la déception et non de la vérité ».

Ceci dit, il est vrai que les collaborateurs et l'Institution sont touchés par cette décision. Nous la trouvons injuste sur le fond car elle a été prise essentiellement pour des raisons salariales. L'écart de CHF 800'000.-, relevé dans les offres, était prévisible avant même de déposer les dossiers de soumission. Hormis l'aspect financier, l'Institution apportait avec elle sa fidélité, son savoir-faire et ses valeurs. Que pouvait raisonnablement faire la CRF pour emporter le marché ? Abaisser les salaires de 20% ? Cette décision-là aurait été scandaleuse !

Quant aux insinuations liées à des retards dans le bouclage des comptes du mandat Asile, la Direction réfute catégoriquement ces allégations. L'Etat connaît la totalité des charges et des produits de l'asile d'un exercice annuel déjà au mois de janvier de l'année suivante. C'est uniquement la complexité de certains cas sociaux qui retardent les travaux de révision. Le décalage n'a aucune conséquence pour l'Etat. Au contraire, celui-ci peut se féliciter d'avoir pu présenter à Berne des comptes corrects et précis durant 24 ans.

Quant à l'expression « T'en fais pas, Charly ! », elle est purement fantaisiste, le directeur n'ayant aucun lien amical ni familial avec aucun des Conseillers d'Etat.

Le Président, **André Liaudat**, précise que le Comité de Direction a longtemps débattu sur l'objet du recours avec les conseils avisés d'un avocat. Et de rappeler qu'un tel recours se fait devant le Tribunal administratif où seuls les arguments juridiques prévalent sur toute autre considération. Or, la CRF n'avait aucun argument de ce type à faire valoir. Par ailleurs, l'Institution n'était pas en mesure d'assumer les risques financiers liés à une décision négative de l'Autorité judiciaire.

Concernant la conduite des opérations, le Comité de Direction exprime sans réserves son soutien et sa totale confiance à son directeur, Charles Dewarrat. La perte du mandat Asile est d'ordre économique et politique et n'est liée d'aucune manière à son management. Au contraire, « depuis l'arrivée de notre directeur, en 1999, l'Institution s'est davantage diversifiée en renforçant, notamment, ses activités sociales en faveur de la famille, des jeunes et des personnes âgées ».

Une fois le mandat remis, la CRF comptera encore 100 collaborateurs salariés sans oublier les quelque 240 bénévoles qui, ensemble, poursuivront leurs activités dans les domaines de la santé, du social et de la migration.

Depuis 1909 au service de la population de notre canton !

Fribourg, le 20 juillet 2007

André Liaudat
Président

Charles Dewarrat
Directeur